



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025  
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	05/12/2025
Début de Séance :	17 h 40
Fin de Séance :	19 h 10
Présents :	Mr Alain GABERT, Maire Mr Marc GIARDINI, 1 <sup>er</sup> Adjoint Mr Gérard UGHETTO, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Mr Yann LE ROHELLEC, 3 <sup>ème</sup> Adjoint Mme Catherine LECLERC Mr Michel FAURE Mr Philippe PAPILLON
Absents :	Mme Mélanie GIRARD Mr Renaud GABERT
Pouvoirs :	Mme Brigitte REYNAUD à M. Alain GABERT Mme Béatrice MARRIE à M. Gérard UGHETTO
Secrétaire de Séance :	Mr Yann LE ROHELLEC
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	07
Conseillers Votants :	09

**ORDRE DU JOUR**

<b>1</b> Création d'un poste d'Agent de Maîtrise, changement du tableau des effectifs -Rectificatif-
<b>2</b> Occupation du domaine public
<b>3</b> Rapport annuel du prix et de la qualité du service d'eau potable et d'assainissement -SIAEPA de Sault-
<b>4</b> Recensement de la Voirie Communale
<b>5</b> Décision modificative
<b>6</b> Questions diverses

Monsieur le Maire compte 07 membres présents, quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17h40.  
Monsieur Yann LE ROHELLEC est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il est fait lecture du PV de la séance du 11 septembre 2025. Approbation à l'unanimité.

**1** Création d'un poste d'Agent de Maîtrise, changement du tableau des effectifs -Rectificatif-

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 2, L 7 et L 332-8 (7<sup>o</sup>),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 30 juillet 2024.

Vu l'avis de la Commission d'élus relative à la promotion interne du Centre de Gestion Vaucluse en date du 03 juillet 2025,

Vu la vacance d'emploi du 15 octobre 2025 n° 084251001408252,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, n'entraîne pas la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi d'agent de maîtrise correspondant au grade d'avancement.

DECIDE de créer au tableau des effectifs, un emploi permanent sur le grade d'Agent de Maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions techniques à temps complet de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal exercice 2025.

CHARGE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS

Nature des emplois	Nombre d'emplois existants	Nombre d'emplois créées ou supprimés par délibération	Nombre total d'emplois
<b>Filière Administrative</b>			
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet C	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet C	1		1
Rédacteur Secrétaire Générale de Mairie A temps complet B	1		1
<b>Filière Technique</b>			
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet C	1		1
Agent de Maîtrise A temps complet C		1	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet C	1		1
Adjoint Technique Territorial à temps non complet C	1		1

Vote pour à l'unanimité

---

#### 2 Occupation du domaine public

---

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2122-1,

Vu la demande de M. Daniel Tapin en date du 11 septembre 2025 modifiée le 19 octobre 2025, relative à l'installation d'une pompe à chaleur sur dalle béton sur le domaine public communal sise Impasse du Pré d'Estève,

Monsieur le Maire mets à disposition les éléments du dossier et fait lecture du projet de Convention à adopter.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

AUTORISE Monsieur Daniel TAPIN à occuper le domaine public communal sise Impasse du Pré d'Estève pour l'installation d'une dalle en béton destinée à accueillir le moteur d'une pompe à chaleur.

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public conclue entre la Commune et Monsieur Daniel Tapin.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention et de prendre toutes dispositions nécessaires pour son application

Vote pour à l'unanimité

3 Rapport annuel du prix et de la qualité du service d'eau potable et d'assainissement -SIEPA-

Conformément aux articles D 2224-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à disposition du public le rapport annuel en objet.  
Ainsi, Monsieur Gérard Ughetto, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2024 établi par le SIAEPA de la Région de Sault.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

#### 4 Recensement de la Voirie Communale

**Vu le Code de la Voirie routière et notamment l'article L111-1 et les articles L141-1 et suivants et les articles R.141-1 et suivants;**

Vu la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale;

**Vu** les délibérations précédentes du Conseil Municipal portant sur le classement des voies communales;

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux approuvé par délibérations, nécessite une mise à jour.

Il précise que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenues du fait de leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

L'inventaire et le diagnostic de la voirie réalisé en collaboration avec Vaucluse Ingénierie a permis de réaliser un répertoire exhaustif des chemins communaux, des chemins ruraux et des sentiers de la Commune et ainsi établir un tableau de classement de la voirie à jour, avec plans de l'ensemble de la commune (ci-annexé).

Considérant que ces opérations de classement et déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement et déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière et qu'en conséquence, elles sont prononcées par le conseil municipal.

PRECISE que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

PRECISE qu'une réserve est approuvée concernant le chemin de la Font de Jean, dans l'attente de la production d'un acte officiel du propriétaire.

APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des chemins communaux, des chemins ruraux et des sentiers, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

APPROUVE la longueur de la voirie communale à 30 910,25 mètres.

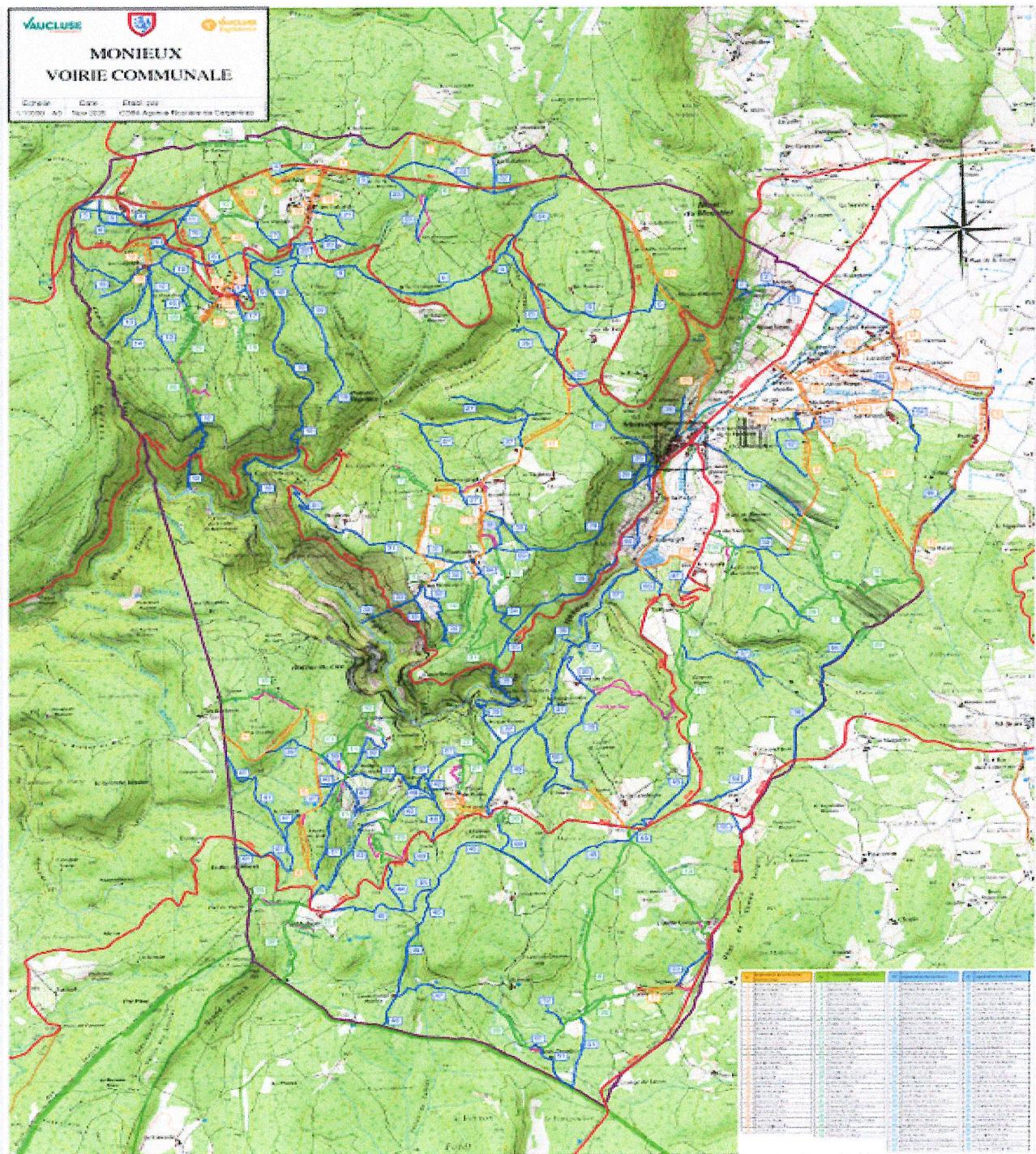
**AFFIRME** que le tableau est mis à jour sur le fondement de la présente

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous les

TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Commune de Montrouge

## CARTE COMMUNE



Vote pour à l'unanimité

---

### 5 Décision Modificative

---

Le Conseil Municipal sur proposition du maire,  
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

VIREMENT DE CREDITS :

Article comptable Intitulé des comptes	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
Article 6411 Personnel Titulaire		6 000.00€
Article 6450 Charges		6 000.00€
Article 60621 Combustible	4 000.00€	
Article 615221 Entretien, réparation bâtiment	1 500.00€	
Article 615232 Entretien, réparation réseaux	6 500.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>12 000.00€</b>	<b>12 000.00€</b>

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces écritures sur l'exercice 2025.

Vote à l'unanimité

---

**6 Questions diverses**

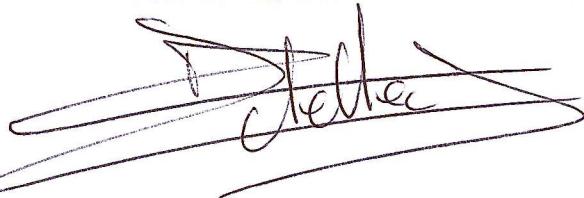
---

- Finances Publiques:** Après la visite de la Conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie de Monteux, les comptes de la commune sont stables mais manquent de trésorerie pour un mandattement plus fluide tout au long de l'année.
- Dotation Globale de fonctionnement:** A compter de 2025, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est chargé de remonter la longueur de voirie communale à la DGCL pour prise en compte dans le calcul de la DGF.
- Carte de la Commune:** Pour donner suite au travail de recensement de la voirie, Vaucluse Ingénierie nous a fourni des cartes de la commune qu'il est nécessaire de faire plastifier. Nous allons voir avec les Imprimeries Rimbaud de Cavaillon et celles de Carpentras.
- DETR-DSIL:** L'appel à projet étant arrivé assez tard, nous allons essayer de déposer une demande rapidement. (Isolation St Hubert, Travaux de voirie, effondrement d'un mur de soutènement).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h10.

Le Secrétaire de Séance,

Yann Le Rohellec




Le Maire,  
Alain Gabert